



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 JUIN 2026

Délibération du CCAS n° DEL CCAS 2026-008

Le **17/06/2026** à 18h00, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Viry dûment convoqué le **04/06/2026**, s'est réuni en session officielle, dans les locaux de la mairie, sous la présidence de Mme Sandrine MICHALOT, Vice-Présidente.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 10

MERLOT Cédric, MICHALOT Sandrine, HERRERO Sabine, PORCHET Alexandre, VILLARD Marie, DERELI Elmas, BUSSAT Anne-Marie, MEUVRET Thierry, BAY Catherine, MEYNET Gisèle

Procurations : 0

Absents : 01

DERONZIER Martine

Secrétaire :

HERRERO Sabine

Publicité : Acte certifié exécutoire compte-tenu de sa :

- ☒ Transmission à la préfecture le 24/06/2026
- ☒ Publication le 26/06/2026

Objet : CCAS DE VIRY - Affectation des résultats 2025

Madame la Vice-Présidente propose l'affectation des résultats du compte financier unique 2025 au budget primitif 2026.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 1612-32 et L.2311-5 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Entendu l'exposé, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

Article unique :

Décide de reprendre les résultats 2025 comme suit :

- Les **7 357,48 €** d'excédent de fonctionnement 2025 sont reportés en recettes de fonctionnement au budget 2026 à l'article 002.

Résultat du vote :

Pour : 10 voix	Contre : 0 voix	Abstention : 0 voix
----------------	-----------------	---------------------

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la commune de Viry dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble, par voie postale (2 place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique (www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification de la présente délibération, ou à compter de la réponse de la commune de Viry, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Pour extrait conforme
Par délégation du Président,

La secrétaire,
Sabine HERRERO

Signé

Signé

Sandrine MICHALOT
Vice-Présidente du CCAS